

Mariage

Je soussigné (e) adhérent(e) de la CEPM, à jour de ma cotisation annuelle pour l'année en cours, sollicite une aide « mariage » auprès de la CEPM.

Je prends bonne note que, conformément au règlement intérieur en vigueur, cette aide peut être allouée à l'adhérent sur présentation de l'acte de mariage.

Signature du demandeur adhérent :

Pièces à fournir lors de l'instruction du dossier dans nos locaux :

- Acte de mariage (original)
- avis d'imposition N-1 (original). Sans cet avis d'imposition la prestation minimale sera versée sans possibilité de revalorisation ultérieure.